



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Mis à jour le 08/03/2018

INTRODUCTION

La loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la république (loi NOTRe) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés, et la responsabilité financière des collectivités territoriales de 3500 habitants et plus. Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le maire au conseil municipal et doit désormais comprendre :

- Les orientations budgétaires, évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée.
- Des informations relatives à la structure des effectifs

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du conseil municipal, donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par son règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique. Il n'est pas prévu de formalisme particulier quant à sa présentation.

CONTEXTE FINANCIER

I. Les orientations générales de la loi de finances pour 2018

Le budget de l'état pour 2018 est basé sur :

- Une légère baisse du déficit public qui serait en deçà de la barre des 3 % du PIB (produit intérieur brut)
- La stabilisation de l'endettement qui représenterait en 2018, 96.80 % du PIB.
- Un taux de croissance estimé à 1.7 %.
- Un taux d'inflation de 1.2 %.

La loi de finances pour 2018, s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique bien que la croissance française reste en dessous de la moyenne européenne.

La politique budgétaire répond à 3 objectifs :

- Le redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique,
- L'amélioration de la sincérité du budget,
- La transformation en profondeur des politiques publiques.

II. Nouvelles règles en matière de Débat d'Orientations Budgétaires

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) prévoit de nouvelles instructions et dispose ainsi dans le II de l'article 13 qu' :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.»

Ces règles - d'effet immédiat mais non rétroactives – nous imposent donc de fournir des éléments financiers nouveaux sur lesquels nous n'avons pas d'éléments précis en termes de calcul. Pour autant, notre collectivité se conformera à cette nouvelle obligation, malgré l'absence de réponse de la part des services préfectoraux qui ont été interrogés à la suite de la réception de cette instruction.

III. Résultats provisoires du Compte Administratif 2017 du budget principal

A- Section de Fonctionnement

La balance générale anticipée du Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de l'ordre de 2 799 400 € auquel il convient d'ajouter la reprise des résultats N-1 de 3 646 600 €, soit un excédent total de fonctionnement à 6 446 000 €.

B- Section d'investissement

La reprise des résultats de 2016 :

- 1 591 000 € (001)

La réalisation 2017 donne un déficit de

- 2 833 800 €

A cela il convient d'ajouter les Restes à Réaliser soit :

- 1 571 200 €

Cela aboutit à un besoin de financement pour la section d'investissement de 5 996 000 €

Soit un excédent reporté à la section de fonctionnement d'un montant de 450 000 €.

Ce besoin de financement s'explique par trois grands faits majeurs, vu sur les deux dernières décisions modificatives.

- 70% de réalisation du budget investissement par les services, avec de gros projets réalisés ou en cours

op 17
21

- o Centre d'Aménagement Bourg 918 300 € ✓
- o La restructuration de la Salle des fêtes 567 700 € ✓

op 13
21
21

- o La fin du paiement pour le PTM 349 200 € ✓
- o Travaux de voirie 299 800 € ✓
- o Achat de la maison av. de la libération 411 400 € ✓

- Le changement d'affectation des terrains de la ZAC du moulin de la Cassadotte pour le budget principal

- o Terrain pour le SDIS (via la COBAN) 971 135 € TTC ✓
- o Terrain pour le crématorium 742 796 € TTC ✓
- o Terrain pour le CE de la SMURFIT 217 319 € TTC ✓

(Le changement d'affectation des terrains en zone économique est soumis à une doctrine. Ce dispositif est constitutif d'une livraison à soi-même et inclus une imposition à la TVA.)

Chapitre
27

- La vente des lots 5-6-7-8 de la ZAC du Moulin de la Cassadotte en paiement différé à la COBAN pour un montant de 829 478 €.

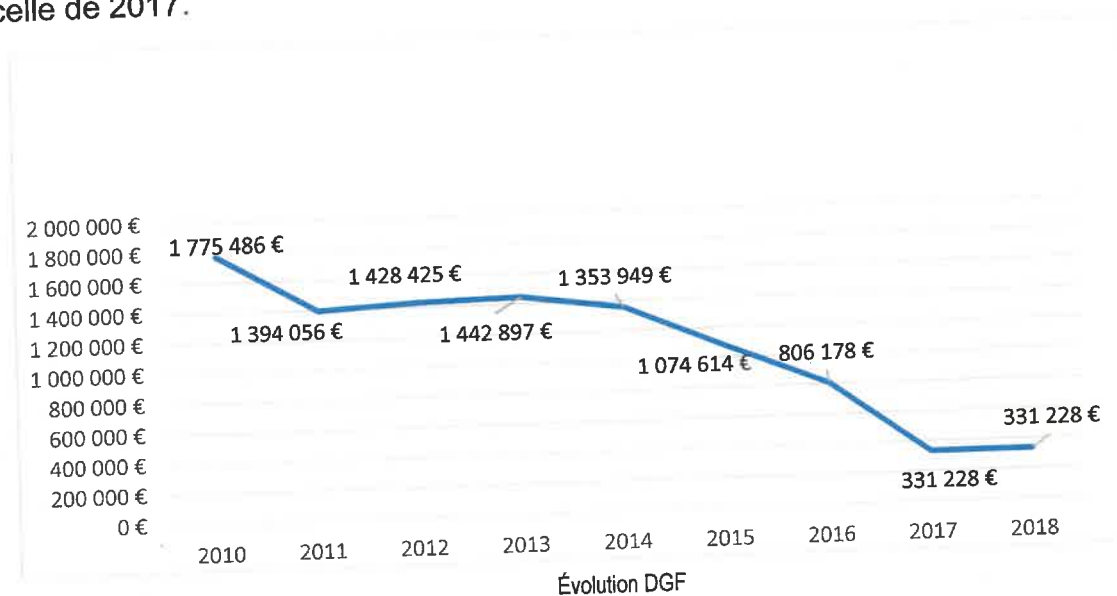
Avance de la Ville pour le Budget ZAC → COBAN
Vente différée à la
COBAN

C- Evolution des soldes intermédiaires de gestion

	2014	2015	2016	2017
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	13 340 653 €	14 197 680 €	18 431 278 €	18 177 047 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors dette (2)	9 778 570 €	9 657 341 €	10 155 427 €	10 335 141 €
CAF BRUTE (A = 1-2)	3 562 083 €	4 540 339 €	8 275 851 €	7 841 906 €
INTERETS DES EMPRUNT (3)	591 346 €	568 560 €	549 226 €	529 344 €
RBSMT CAPITAL DES EMPRUNTS (4)	535 209 €	556 360 €	578 593 €	601 969 €
CAF NETTE (=A-3-4)	2 435 528 €	3 415 419 €	7 148 032 €	6 710 593 €
ENCOURS DE DETTE au 31/12/N	14 626 342 €	14 069 982 €	13 491 388 €	12 889 420 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT en année	4,11	3,10	1,63	1,64

IV. Conséquences locales pour 2018

- Gel du montant de la DGF, il n'a pas été prévu de baisse de la DGF après des baisses significatives depuis 2010, notre contribution au redressement des finances publiques en 2018 sera identique à celle de 2017.



- La réforme de la TH :
La suppression progressive de la taxe d'habitation sur 3 ans pour 80% des ménages, cette réforme débutera par une première baisse de 30% en 2018, puis 65% en 2019 et 100% en 2020 pour les ménages concernés.
Cette suppression se fera selon la méthode du dégrèvement afin de « compenser intégralement les collectivités dans la limite des taux en vigueur de 2017.
Cela a été évalué in fine pour notre collectivité en 2020 à 3685 foyers exonérés (3237 nouveaux foyers exonérés + 448 déjà exonérés) sur 4413, soit un montant total du dégrèvement attendu pour 2020 de + 2 millions d'euros. (pour information le montant de la TH 2017 = 2 743 311 €)
- L'arrêt des aides sur les CUI CAE et contrat d'avenir aura pour conséquence une perte nette pour la collectivité de 95 000 €.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018 S'INSCRIVENT

- dans la continuité et la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'investissement suffisante sans impacter les budgets futurs.
- dans l'adaptation de nos équipements afin d'anticiper l'évolution démographique.
- dans le maintien des prestations communales aux familles et le soutien des associations.

I. L'EVOLUTION DES RECETTES DU BUDGET DE LA VILLE

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA provisoire 2017	BP 2018	Evolution %
002	Resultat de fonctionnement reporté	3 646 674 €	450 168 €	-87,65%
013	Atténuations de charges	126 504 €	25 000 €	-80,24%
70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	1 119 105 €	1 095 385 €	-2,12%
73	Impôts et taxes	10 317 248 €	10 320 293 €	0,03%
74	Dotations, subventions et participations	2 240 920 €	2 199 186 €	-1,86%
75	Autres produits de gestion courante	130 188 €	136 088 €	4,53%
77	Produits exceptionnels	596 399 €	- €	
	Total	18 177 038 €	14 226 120 €	-21,73%

OK 87,65%

OK

0,14

OK

Nous constatons une diminution des recettes de fonctionnement qui s'explique notamment par la diminution du résultat de 2017, les atténuations de charges qui comprennent les remboursements des contrats CAE (fin en 2018), et le chapitre 77 produits exceptionnels qui comprend la cession de foncier.

Par ailleurs les taux pour 2018 restent inchangés :

TH : 20.91 %

TFB : 6.33 %

TFNB : 44.93 %

- L'intercommunalité : le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) a fléché l'ensemble de la fiscalité professionnelle à la COBAN soit en 2017 : 3 769 475 € de ressources transférées. Toujours pour 2017 notre Attribution de Compensation (AC) a été de 3 474 074 €.

(les recettes transférées de 3 769 475 € - les charges transférées de 295 401 € = 3 474 074 €).

En l'état de notre connaissance il devrait y avoir une évolution sur notre AC versée par la COBAN en 2018. La CLECT (la commission locale d'évaluation des charges transférées) doit se réunir en milieu d'année.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA (530 000 €) et de la taxe d'aménagement (300 000 €) et des subventions concernant notamment la Convention d'Aménagement Bourg (68 950 €) et la salle Multisports (224 000 €). Un emprunt d'équilibre de 1 500 000 € sera inscrit afin de pouvoir finir les réalisations engagées.

En conclusion l'enveloppe globale de nos recettes pour 2018 est nettement en baisse par rapport à celle de 2017.

II. L'EVOLUTION DES DEPENSES DU BUDGET DE LA VILLE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	BP 2018	Evolution n %
011	Charges à caractère général	2 810 275 €	2 857 411 €	1,68%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 422 937 €	6 530 000 €	1,67%
65	Autres charges de gestion courante	985 297 €	960 317 €	-2,54%
66	Charges financières	529 344 €	512 900 €	-3,11%
67	Charges exceptionnelles	2 063 €	177 400 €	
	Total*	10 749 916 €	11 038 028 €	2,68%

* hors chapitre 014 atténuations de produits

014	Atténuations de produits	114 557 €	111 500 €	
-----	--------------------------	-----------	-----------	--

OK

INVESTISSEMENT (14 000 000 €) :

Parmi les principales inscriptions nouvelles de l'ordre de 4 500 000 € on notera :

La réalisation de la nouvelle salle multisport (AP/CP) pour 1 718 000 €

La poursuite de la CAB (AP/CP) pour 1 600 000 €

Les réfections de voiries

- Le marché à bon de commande 200 000€
- Enfouissement des réseaux pour La rue Victor HUGO 57 000 €
- Enfouissement des réseaux pour Le chemin de MARINEY 87 000 €

Le programme pluriannuel d'accessibilité pour 200 000 €

Quai port de Biganos 150 000 €

L'entretien du patrimoine

- Les travaux d'étanchéité de l'école Marcel PAGNOL pour 40 000 €
- La réfection des logements communaux aux argentières pour 19 000 €
- La démolition de la maison rue de la verrerie pour 30 000 €

Nos participations :

- à la COBAN pour le PEI de la gare de 161 660 € (3/5)
- AQUITANIS pour la ZAC de facture de 237 027 € (3/10)
- à SMURFIT-KAPPA pour l'achat de la salle du CE pour 240 000 (1/3)

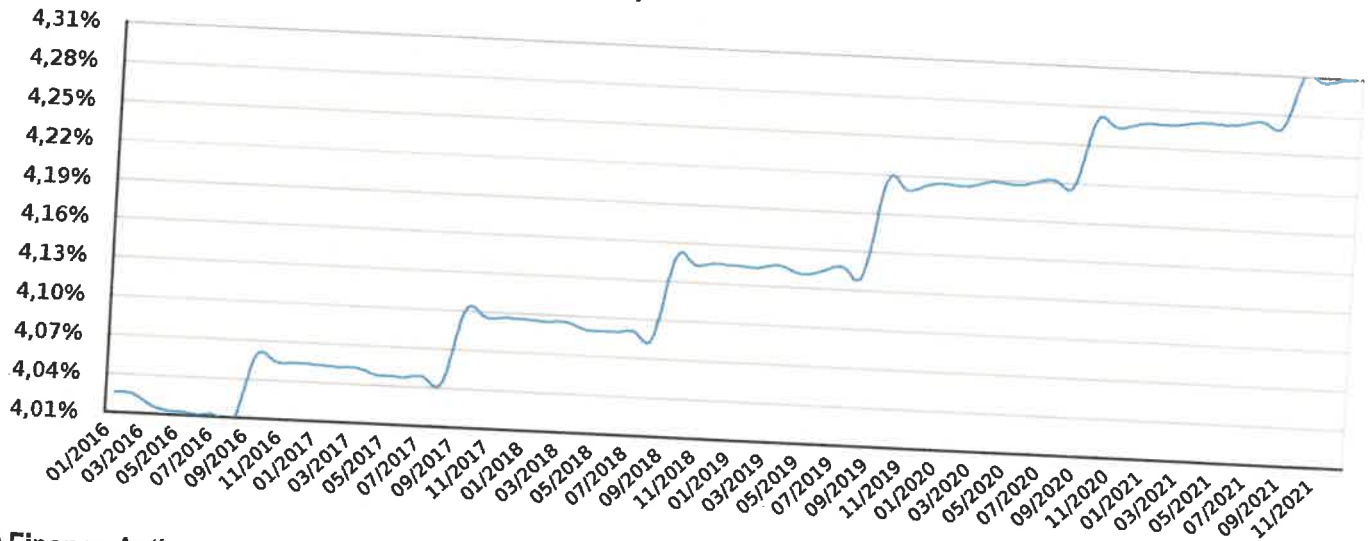
III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Tableau de bord

Synthèse de votre dette au 27/12/2017

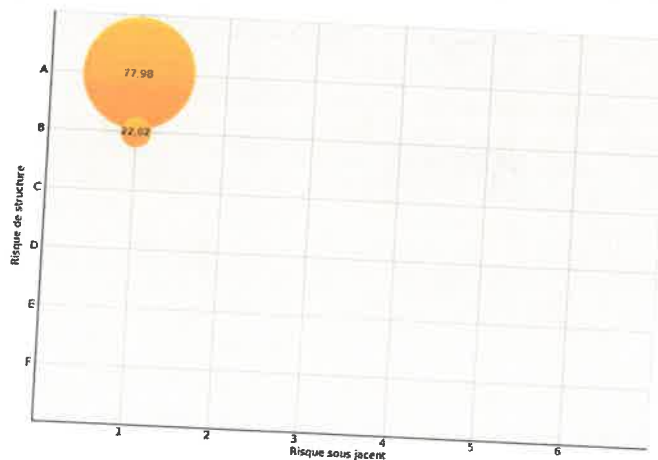
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 094 107.59 €	4,10 %	19 ans et 4 mois	10 ans et 11 mois	12

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

Dette selon la charte Gissler de bonne conduite (taille bulle = % du CRD)



Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant (€)	Anticipation	Taux moyen (TVM Annuel)
Fixe	9 355 185.70 €	71,45 %	4,50 %
Variable	855 752.07 €	6,54 %	0,00 %
Barrière	2 883 169.82 €	22,02 %	4,01 %

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	13 094 107.59 €	653 053.02 €	* 524 510.49 €	* 1 177 563.51 €	12 441 054.57 €
2019	12 441 054.57 €	679 916.03 €	* 504 692.52 €	* 1 184 608.55 €	11 761 138.55 €
2020	11 761 138.55 €	606 144.26 €	* 485 293.17 €	* 1 091 437.43 €	11 154 994.29 €
2021	11 154 994.29 €	594 066.53 €	* 464 243.19 €	* 1 058 309.72 €	10 560 927.76 €
2022	10 560 927.76 €	610 117.32 €	* 443 542.58 €	* 1 053 659.90 €	9 950 810.44 €
2023	9 950 810.44 €	539 008.71 €	* 421 221.46 €	* 960 230.17 €	9 411 801.73 €
2024	9 411 801.73 €	512 575.32 €	* 399 696.24 €	* 912 271.56 €	8 899 226.41 €
2025	8 899 226.41 €	532 296.15 €	* 377 754.86 €	* 910 051.01 €	8 366 930.26 €
2026	8 366 930.26 €	553 018.12 €	* 354 788.07 €	* 907 806.19 €	7 813 912.14 €
2027	7 813 912.14 €	551 901.61 €	* 331 347.66 €	* 883 249.27 €	7 262 010.53 €
2028	7 262 010.53 €	566 155.49 €	* 308 748.03 €	* 874 903.52 €	6 695 855.04 €
2029	6 695 855.04 €	580 797.34 €	* 283 668.27 €	* 864 465.61 €	6 115 057.70 €
2030	6 115 057.70 €	602 100.91 €	* 258 459.21 €	* 860 560.12 €	5 512 956.79 €
2031	5 512 956.79 €	621 102.16 €	* 232 479.67 €	* 853 581.83 €	4 891 854.63 €
2032	4 891 854.63 €	645 456.47 €	* 205 485.23 €	* 850 941.70 €	4 246 398.16 €
2033	4 246 398.16 €	672 040.55 €	* 176 981.88 €	* 849 022.43 €	3 574 357.61 €
2034	3 574 357.61 €	699 980.57 €	* 147 420.68 €	* 847 401.25 €	2 874 377.04 €
2035	2 874 377.04 €	729 350.71 €	* 116 730.03 €	* 846 080.74 €	2 145 026.33 €
2036	2 145 026.33 €	693 554.45 €	* 85 882.34 €	* 779 436.79 €	1 451 471.88 €
2037	1 451 471.88 €	676 005.21 €	* 54 513.07 €	* 730 518.28 €	775 466.67 €
2038	775 466.67 €	525 204.94 €	* 24 253.88 €	* 549 458.82 €	250 261.73 €
2039	250 261.73 €	250 261.73 €	7 033.04 €	257 294.77 €	0.00 €

STRUCTURE DES EFFECTIFS

La Ville continue de mener des efforts d'optimisation et de rechercher de marges de manœuvre afin de maintenir la qualité du service public aux Boïens.

Elle continue à renforcer sa stratégie de maîtrise des effectifs à moyen terme à travers le non remplacement systématique des fonctionnaires partant à la retraite et grâce à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Pour autant, et malgré les efforts produits au quotidien, il convient de noter que les dispositions du protocole parcours professionnels, carrières et des rémunérations (PPCR), si elles prévoient un ralentissement des carrières (cadencement unique des échelons, ajout d'échelons dans de nombreux cadres d'emploi), ont généré en 2017, par les reclassements dont ont été bénéficiaires tous les agents, des gains de points d'indice relativement importants dans certains cas, et par le fait, des charges supplémentaires en terme de budget de personnel.

La mise en place du RIFSEEP en 2018 simplifiera considérablement le paysage indemnitaire et ne générera aucune évolution dans les équilibres financiers puisque le choix avait été fait de transposer à l'identique les anciens régimes indemnitaires des agents vers l'IFSE.

La répartition de nos agents dans des groupes de fonction et la mise en place des cotations des postes, nous permettra d'analyser nos régimes indemnitaires dans un réel souci d'adéquation avec les missions et d'équité entre les agents.

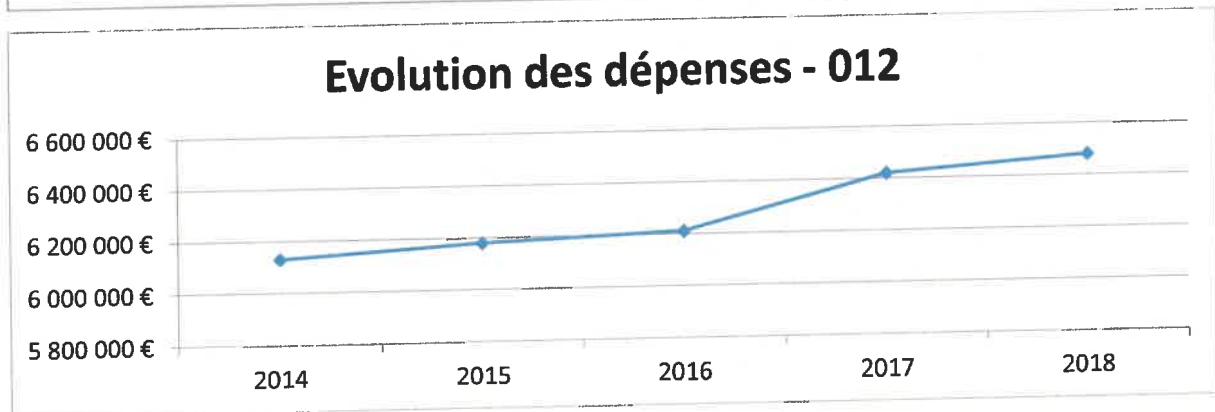
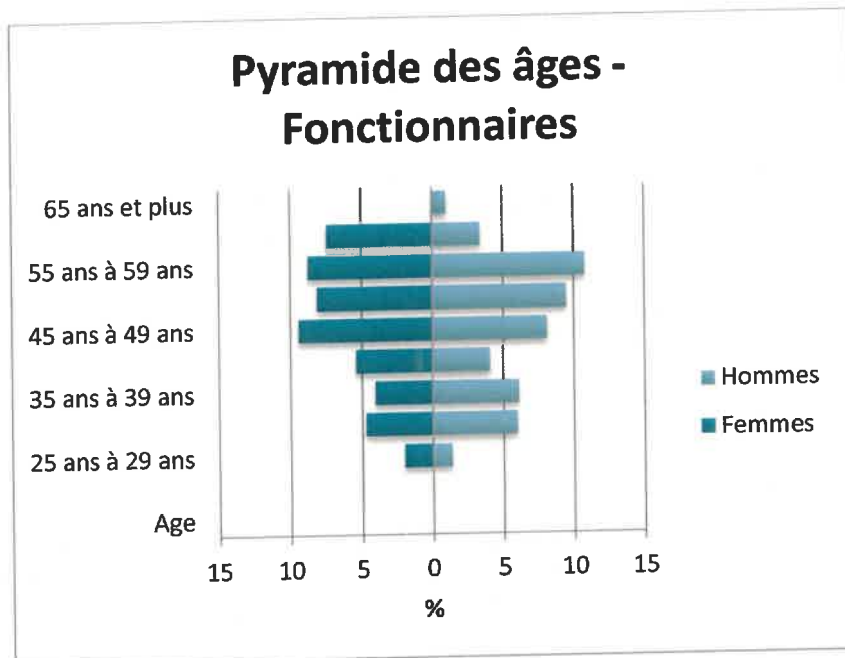
Pour l'année 2018, les prévisions projetées tiennent compte des départs en retraite, de la fin des contrats aidés, des stagiarisations, du recrutement d'un chef de police municipale, d'une estimation des remplacements d'agents absents (maladie, accidents de service, congés maternité, disponibilité d'office...).

La très grande majorité des agents de la ville sont soit titulaires de la fonction publique, soit stagiaires.

En 2018, la commune continuera à contenir l'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité tout en préservant le niveau des services rendus.

La structure des effectifs peut être résumée de la manière suivante :

Statut	Effectifs
Titulaires et stagiaires	144 Catégorie A : 8 Catégorie B : 15 Catégorie C : 118
Agents contractuels en CDI	3 Catégorie A : 3
Agents contractuels en CDD	37 CDD accroissement temporaire ou de remplacement : 37
Total	184



prévisionnel

Année	2014	2015	2016	2017	2018
CA	6 130 457 €	6 180 008 €	6 211 558 €	6 422 937 €	6 530 000 €

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE :

Nous poursuivons le suivi de la DSP dont VEOLIA EAU, depuis 2012, assure la gestion (RPQS : taux de rendement du réseau 91 % en 2016), la sectorisation est en place et opérationnelle, nous n'envisageons pas de programmation de changement de canalisations (sauf dans le cadre de la CAB).

2018 sera du même ordre que 2017. Soit 220 000 € de recettes attendues et une enveloppe de travaux de 850 000 € (travaux CAB intégrés).

BUDGET ANNEXE TRANSPORT :

L'année 2017 a été une remise à plat concernant le marché du transport, par ailleurs la Région a repris la compétence transport à la place du département. Le budget 2018 aura une légère diminution avec l'arrêt des TAP soit une dépense totale de 200 000 € et une subvention de 100 000 € de la région Nouvelle Aquitaine ainsi qu'une subvention d'équilibre de la Mairie de 100 000 €. La COBAN au 1 janvier 2018 devient communauté d'agglomération donc compétente dans le domaine du transport. A terme la COBAN assurera cette mission.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA CASSADOTTE :

La ville, lors de son conseil de décembre, a clôturé ce budget annexe conformément aux dispositions de la loi NOTRe. De fait, des terrains à vocation économique ont été vendus à la COBAN et d'autres désaffectés de leur vocation économique repris par la ville :

- A la COBAN pour une valeur de 1 688 823 € HT dont la moitié en paiement différé (829 478 € HT)
- A la ville pour un montant de de 1 609 376 € HT (caserne du SDIS, Crématorium, et salle du CE de la SMURFIT-KAPPA)

Ce budget n'aura plus de mouvements financiers en 2018, et il sera procédé au bilan de l'actif et du passif de ce budget annexe. L'excédent sera repris par la ville.

Orientations sur l'ensemble des budgets

Sans réponse des services de l'état nous avons estimé l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 014 – atténuations des produits) comme suit :

2019	2020	2021	2022
+ 113 285 €	+ 125 859 €	+ 133 028 €	+ 140 408 €

En tenant compte de l'emprunt de 1 500 000 € (prévu courant 2018), l'évolution du besoin de financement serait de :

2019	2020	2021	2022
161 361 €	161 361 €	161 361 €	161 361 €